

Participez au projet de production collective et citoyenne d'électricité photovoltaïque à Sommières !

Pour avancer dans le projet, nous avons besoin d'identifier le plus rapidement possible les personnes intéressées et savoir quelle somme elles seraient prêtes à mobiliser.

Si vous souhaitez en savoir plus, contactez nous !

Pour réunir suffisamment de personnes, nous avons besoin de vous, alors, faites marcher le bouche à oreille !

Si d'ores et déjà vous êtes intéressés, remplissez et renvoyez nous le coupon ci-contre.

CIVAM du Vidourle
Domaine de Puechlong
30610 St-Nazaire-des-Gardies
tél. 04 66 77 11 12
fax. 04 66 77 10 83
carlin@civamgard.fr
www.civamgard.fr



Du soleil, un toit, des citoyens



«Energies Coopératives du Sommiérois»

vous invite à une réunion publique d'informations

le Mercredi 4 Mars 2009 à 18h30
à ASPERES
Foyer Rural (sous la Mairie)

Un projet initié par le **CIVAM du Vidourle**



CIVAM

Produisons ensemble de l'électricité photovoltaïque

COUPON REPONSE

à retourner au

CIVAM du Vidourle Domaine de Puechlong 30610 Saint-Nazaire-des-Gardies
fax.04.66.77.10.83. carlin@civamgard.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Je suis prêt à devenir membre coopérateur oui non

Je souhaite pouvoir acquérir parts de 100 €

Je ne sais pas encore

Le projet

Produire collectivement de l'électricité solaire

Objectifs

- > Lutter contre le changement climatique, faire face à l'épuisement des énergies fossiles et offrir une alternative au nucléaire.
- > Permettre à chacun de produire de l'électricité solaire même s'il n'est pas propriétaire d'une toiture.
- > Permettre à chacun de participer à la hauteur de ses moyens.
- > Favoriser l'investissement local associant un maximum d'acteurs locaux : habitants, associations, collectivités...

Le principe

- > Une centrale photovoltaïque financée et gérée sous forme coopérative : **Energies Coopératives du Sommiérois**.
- > Achat de parts sociales d'une centaine d'euros chacune.
- > Un fonctionnement démocratique (statut à définir).
- > Un but lucratif limité : redistribution aux associés des excédents dans un objectif de rémunération équivalent au livret A.

Le projet

Dans un premier temps, une installation de 100 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit du magasin de l'Alimentation Biologique à Sommières. Un groupe de travail d'une dizaine de personnes se réunit régulièrement depuis maintenant plus de 6 mois afin de faire avancer le projet : étude de faisabilité, rencontre des partenaires institutionnels...

Le photovoltaïque

Le principe

Les panneaux photovoltaïques convertissent le rayonnement solaire en électricité.

Cette électricité peut être revendue sur le réseau à EDF. Elle sera utilisée ensuite par les consommateurs les plus proches.

En France, cette technique fonctionne partout mais les régions du sud sont bien évidemment privilégiées.

Notre première installation

- 100 m² de panneaux :
- > représentent environ 14 kWc de puissance installée
- = potentiel de production
- > sous notre climat, ils produiront environ 18 000 kWh par an.
- > **Ce qui représente la consommation d'électricité de 20 personnes économes (sans chauffage électrique)**
- > **l'équivalent de plus de 1 800 litres de fioul soit 5 tonnes de CO2 évités**
- > **Un congélateur consomme en moyenne, en un an, 615 kWh, une télévision 160 kWh, un éclairage 465 kWh**

Les coûts

Pour 100 m², l'investissement est de 80 à 100 000 € qui sera financé en premier lieu par les parts sociales « citoyennes ». Des aides publiques et des emprunts viendront compléter.

Le courant produit est revendu à 0,57 €/kWh. Ces gains permettront de couvrir les charges : amortissement du matériel, entretien, emprunts, réinvestissement.

Les excédents sont redistribués aux coopérateurs.

